

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1735

4 juillet 2014

### SOMMAIRE

Altice International S.à r.l. ....	83255	Knowles Luxembourg Finance S.à r.l. ....	83237
Altice VII S.à r.l. ....	83255	Marussia Lux S.A. ....	83241
Azelis S.A. ....	83253	Method Investments SICAV ....	83241
GF2 S.à r.l. ....	83257	Mizuho Trust & Banking (Luxembourg) S.A. ....	83241
Gilmour Holdings S.à r.l. ....	83252	Parc d'Activités 1 Luxembourg ....	83239
Hager Investment ....	83235	Puma International Financing S.A. ....	83234
HCEPP Management Company II S.à r.l. .....	83236	Rolby Holding S.à r.l. ....	83280
HCEPP Management Company II S.à r.l. .....	83235	Scientific Games Europe S.à r.l. ....	83238
HeldoLux Construction s.à r.l. ....	83235	SFGD S.A. ....	83255
Holden Recoveries VII S.à r.l. ....	83234	Société Holding de Gestion et de Partici- pation ....	83242
IMI Finance Luxembourg S.A. ....	83236	Sotreca ....	83242
IMK S.à r.l. ....	83236	SSI Luxembourg S.à r.l. ....	83239
Infinity Incentive Luxembourg S.à r.l. ....	83234	STREAM Real Estate S.A. ....	83240
Institut de Beauté Vénus ....	83252	Tecnodia International S.A. ....	83238
International Company of Services S.à r.l. .....	83238	Telekabel Enterprise S.à r.l. ....	83239
International Financial Data Services (Lu- xembourg) S.A. ....	83235	TH Lord S.à r.l. ....	83240
IRUS European Retail Property Manage- ment Company ....	83237	TMT SSF 1 S.à r.l. ....	83240
I.T.S. Services Luxembourg S.A. ....	83242	Top Advanced Group Montjoie SPF ....	83251
Janus Immobilière S.A. ....	83238	Transocean Drilling Enterprises S.à r.l. ....	83243
J.-M. Bostyn & Cie ....	83237	Trinity Biotech Luxembourg Sàrl ....	83240
Julius Baer Multibond ....	83280	U.V.T. S.A. ....	83252
		ValueInvest Asset Management S.A. ....	83252
		Voxience S.à r.l. ....	83268

**Holden Recoveries VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 168.281.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Référence de publication: 2014061911/12.

(140071496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**Infinity Incentive Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 87.614,40.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 181.961.

---

**EXTRAIT**

En date du 25 avril 2014, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- la démission de Mario Cohn Gonzalez en tant que gérant de classe B de la Société, est acceptée avec effet au 30 avril 2014;

- Cédric Muenze, né à Kinshasa, République Démocratique du Congo, le 17 octobre 1985, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 30 avril 2014 et pour une durée Indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Référence de publication: 2014061939/18.

(140071990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**Puma International Financing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 182.802.

---

**EXTRAIT**

Par résolution écrite de l'actionnaire unique en date du 16 avril 2014, l'actionnaire unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. Monsieur Dirk-Jan Vanderbroeck, né le 30 août 1975 à Uccle, Belgique, avec adresse professionnelle au 5, rue de Jargonant, CH-1207 Genève, Suisse, a été nommé en tant que administrateur de catégorie A de la société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui doit se tenir en 2015.

2. Monsieur Rémy Cornet, né le 8 juin 1984 à Marche-en-Famenne, Belgique, avec adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a été nommé en tant que administrateur de catégorie B de la société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui doit se tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014062154/20.

(140071798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**HeldoLux Construction s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8552 Oberpallen, 2, Am Hoirbock.  
R.C.S. Luxembourg B 129.033.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061910/9.

(140071890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**Hager Investment, Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2C, rue Nicolas Bové.  
R.C.S. Luxembourg B 44.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Munsbach, le 5 mai 2014.

Référence de publication: 2014061914/11.

(140072542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**HCEPP Management Company II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 90.111.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

*Pour HCEPP MANAGEMENT COMPANY II S.à.R.L.*

Société à Responsabilité Limitée  
RBC Investor Services Bank S.A.  
Société anonyme

Référence de publication: 2014061917/14.

(140072002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**International Financial Data Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 81.997.

Suite à l'assemblée générale, qui s'est tenue à Luxembourg le 22 avril 2014, ont été re-nommés en qualité d'administrateurs du conseil d'administration de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2015, les personnes suivantes:

- Mr. Martin F. Dobbins
- Mr. Paul Kelly
- Mr. Simon Hudson-Lund
- Mr. Paul F. O'Neil
- Mr. Paul Roberts

Par ailleurs, il résulte de la résolution circulaire du Conseil d'Administration datée du 4 Avril 2014 que Pricewaterhouse Coopers Société cooperative a été renommé réviseur d'entreprises pour l'année fiscale 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2014.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014061927/20.

(140071786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**IMK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 88.980.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 24 avril 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a

déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société  
IMK S.à r.l., avec siège social à L- 6630 Wasserbillig, 84, Grand-Rue.

*Pour la société en liquidation*

Me Max Mailliet

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014061933/15.

(140071132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**HCEPP Management Company II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 90.111.

En date du 31 mars 2014, l'associé unique de la Société, a décidé:

- de renouveler le mandat d'Ernst & Young S.A., ayant son domicile au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; comme réviseur d'entreprises de la Société et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société qui délibérera sur les comptes annuels du 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

*Pour HCEPP MANAGEMENT COMPANY II Sàrl*

Société à responsabilité limitée

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014061916/18.

(140071865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**IMI Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 66.762.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 mars 2014*

L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs et le Réviseur d'entreprises pour un nouveau mandat de -1- (un) an expirant à l'assemblée qui approuvera les comptes clôturés au 31.12.2014 comme suit:

*Administrateurs:*

- Monsieur Paolo RIELLO, employé privé à Milan, Largo Mattioli, 3 I-20121, Président;
- Monsieur Gianfranco PIZZUTTO, employé privé au 19-21, Boulevard du Prince Henri-L-1724 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Sandro CAPUZZO, employé privé au 19-21, Boulevard du Prince Henri-L-1724 Luxembourg, Administrateur.

*Réviseur d'entreprises agréé*

KPMG Luxembourg Sàrl, avec siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMI FINANCE Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014061932/21.

(140072179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**Knowles Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54-56, boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 181.048.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire en date du 18 avril 2014*

Monsieur Dennis BOSJE, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 20 Novembre 1965, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été nommé gérant pour une durée indéterminée avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.  
Veuillez prendre du changement d'adresse de la société:

Le siège social de la société a été transféré au 54-56, Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Knowles Luxembourg Finance S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014061968/17.

(140072098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**IRUS European Retail Property Management Company, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 121.941.

En date du 27 mars 2014, l'associé unique de la Société, a décidé:

- de renouveler le mandat d' Ernst & Young S.A., ayant son domicile au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; comme réviseur d'entreprises de la Société et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société qui délibérera sur les comptes annuels du 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

*Pour IRUS EUROPEAN RETAIL PROPERTY MANAGEMENT COMPANY Sarl*

Société à responsabilité limitée

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014061947/18.

(140071866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**J.-M. Bostyn & Cie, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.  
R.C.S. Luxembourg B 163.190.

**DISSOLUTION**

*Extrait du Rapport de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de J.M. Bostyn & Cie*

L'assemblée des associés est tenue, extraordinairement, au siège social en date du 2 mai 2014 à 12 heures.

*Résolutions*

1. L'Assemblée décide la dissolution de la société J.M. Bostyn & Cie avec effet rétroactif au 28/02/2014. Au 28/02/2014, la société est donc dissoute et liquidée.

2. L'Assemblée approuve que les livres comptables et documents sociaux de la société seront conservés à l'adresse suivante: 5, rue Prince Jean L-4740 Pétange et ce pour une durée minimale de cinq ans.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures 30 après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Jean-Marie Bostyn / Annick Irène Jolyt.

Référence de publication: 2014061949/19.

(140071341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**Scientific Games Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 158.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061392/9.

(140070846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---

**Tecnodia International S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 36.775.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014061455/11.

(140070722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---

**International Company of Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 142.375.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une décision de la Société en date du 22 avril 2014, de rayer Monsieur Gonzalo SAINZ DE LOS TERREROS BENZO en tant que gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Référence de publication: 2014061926/12.

(140071710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**Janus Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 67.321.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 avril 2014 que:

L'assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Jean Nicolas WEBER, né le 17 mai 1950 à Wiltz, ayant son adresse professionnelle au 36, avenue Marie-Thérèse L - 2132 Luxembourg.

- Monsieur Guy Lanners, né le 9 septembre 1965 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 36, avenue Marie-Thérèse L - 2132 Luxembourg

- Monsieur Peter Edmund MILNER, né le 16 novembre 1943 à Beaconsfield (Royaume-Uni), ayant son domicile au 33/35, Pier Road JE4 8QP St Helier / Jersey (Royaume-Uni).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

L'assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes détenu par la société FIDU-CONCEPT SARL, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 38.136, ayant son adresse au 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014061953/22.

(140071996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---

**SSI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 116.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014061435/10.

(140070763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

**Parc d'Activités 1 Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 139.350.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014061345/12.

(140071072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

**Telekabel Enterprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 153.938.

*Extrait des résolutions prises les associés de la Société en date du 30 avril 2014*

En date du 30 avril 2014, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission des personnes suivantes de leurs mandats de gérants de la Société avec effet immédiat:

\* Monsieur Karsten HARTMANN, gérant de catégorie A

\* Monsieur Roland STEINDORF, gérant de catégorie A

\* Monsieur Stéphane MULARD, gérant de catégorie A

\* Monsieur Christophe EL GAMMAL, gérant de catégorie B

\* Monsieur Marc ELVINGER, gérant de catégorie B

- de nommer Monsieur Wolf Reginald Guido Waschkuhn, né le 22 juin 1963 à Witten, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Berkeley Square, Berkeley Square House, W1J 6BD Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Harald Stöber, né le 25 juin 1952 à Witten/Ennepe-Ruhr, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 35, Schageshofstrasse, 47877 Willich, Allemagne, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Madame Barbara Neuerburg, née le 18 mai 1979 à Krumbach, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Madame Diana Dumitru, née le 20 mai 1981 à Targoviste, Roumanie, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Telekabel Enterprise S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014061444/32.

(140071007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

**STREAM Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 171.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 30 avril 2014.

Référence de publication: 2014061439/10.

(140070896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

**TMT SSF 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 139.853.

Suit au dépôt référence L 140063467, un dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014061458/11.

(140070931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

**TH Lord S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 182.310.

*Extrait des décisions du conseil d'administration prises par voie circulaire en date du 20 février 2014*

En date du 20 février 2014, les membres du conseil d'administration, ont décidé à l'unanimité des voix de:

- transférer le siège social de la Société du 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg, au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec date effective au 1<sup>er</sup> mars 2014.

La nouvelle adresse professionnelle de Magali Fetique est la suivante: 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

TH LORD SARL

Référence de publication: 2014061456/15.

(140070981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

**Trinity Biotech Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.  
R.C.S. Luxembourg B 159.307.

*Extrait des résolutions circulaires du conseil de gérance de la société prises en date du 24 avril 2014*

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 49, route d'Arlon L-1140 Luxembourg au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2014

Le Conseil de Gérance informe du changement d'adresse professionnelle des gérants suivants avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2014:

- Pascal Roumigüé, gérant B, demeurant professionnellement au 1, rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg,
- Olivier Ferrer, gérant B, demeurant professionnellement au 1, rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg

*Pour Trinity Biotech Luxembourg S.à r.l*

Kevin Tansley / Pascal Roumigüé

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2014061462/18.

(140071311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.



**Mizuho Trust & Banking (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 30.235.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 14 avril 2014:*

- L'assemblée a unanimement décidé de ratifier la démission de M. Takeshi KOZU comme membre du Conseil d'Administration, avec effet au 10 décembre 2013.

- L'assemblée a unanimement décidé de renommer M. Nobumitsu WATANABE, M. Minoru MOCHIZUKI, M. Tsukasa KOTAKA, M. Toru HORIE et M. Hiroshi KAGEYAMA comme membre du Conseil d'Administration, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014. M. Toru HORIE et M. Hiroshi KAGEYAMA étant également en charge de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 17 avril 2014.

Hiroshi KAGEYAMA / Toru HORIE

*Executive Vice President / Managing Director & Chief Executive Officer*

Référence de publication: 2014061298/18.

(140071213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

**Marussia Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 146.816.

—  
EXTRAIT

En date du 20 février 2014, les membres du conseil d'administration, ont décidé à l'unanimité des voix de:

- transférer le siège social de la Société du 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg, au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec date effective au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Le conseil d'administration prend acte de la démission des administrateurs suivants:

- Nikolay Fomenko avec effet au 18 avril 2014,
- Anton Kolesnikov avec effet au 17 avril 2014.

La nouvelle adresse professionnelle de Veridice Sàrl est la suivante: 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2014.

MARUSSIA LUX SA

Référence de publication: 2014061303/18.

(140071202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

**Method Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 165.419.

—  
Changement d'adresse de Marco Borsa

Ancienne adresse:

55 Grosvenor Street  
W1K 3HY LONDON

Royaume-Uni

Nouvelle adresse:

25 Savile Row  
W1S 2ER LONDON

Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014061294/18.

(140071431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

**I.T.S. Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 160.756.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 2 mai 2014.

*Pour la société*

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2014061204/16.

(140071098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

**Société Holding de Gestion et de Participation, Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 185.331.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 avril 2014 à 10.00 heures à Luxembourg**Résolution:*

L'Assemblée Générale Ordinaire accepte la démission de Monsieur Raphaël COLONNA WALEWSKI en tant qu'Administrateur B de la Société et décide à l'unanimité de nommer en remplacement:

Monsieur Antoine SEYLER

18b, rue Principale

L-8361 Goetzingen

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour copie conforme

*Administrateur A / Administrateur B*

Référence de publication: 2014061430/18.

(140070417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

**Sotreca, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 26.396.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 avril 2014*

- Réélection de Monsieur Philippe AMAND, résidant professionnellement au 2, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg pour un nouveau mandat d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015

- Réélection de Monsieur Franck SARRE, résidant professionnellement au 2, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg pour un nouveau mandat d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015

- Réélection de Messieurs Benoit TIMMERMANS et Derek de WILDE d'ESTMAEL, résidant professionnellement au 46, avenue Hermann Debroux, B-1160 Bruxelles pour un mandat d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

- Réélection d'Ernst&Young, 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach en qualité de réviseur d'entreprises pour un nouveau mandat d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Certifié sincère et conforme

*Pour SOTRECA*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014061432/20.

(140071467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

**Transocean Drilling Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 186.588.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of April.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Transocean Inc., an exempted company with limited liability existing under the laws of The Cayman Islands, having its registered office at 70 Harbour Drive, 4<sup>th</sup> Floor, P.O. Box 10342, Grand Cayman KY1-1003, The Cayman Islands and registered with the Registry of Companies of The Cayman Islands under number WK-89645 acting in its capacity as general partner of Transocean Rig Management S.C.S., a limited partnership (société en commandite simple) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at, 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and pending registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Transocean Drilling Enterprises S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's purpose is the buying and selling, the chartering in and the chartering out, and the management of seagoing ships, as well as the financial and commercial operations that relate directly or indirectly to such activities.

3.2. In addition, the Company may charter, hold, lease, operate and/or provide vessels and equipment used in contract drilling services in oil and gas drilling operations; the Company may also acquire, hold, manage, sell or dispose of any such related equipment, enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions relating to contract drilling services.

3.3. Furthermore, the Company may enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belongs to the same group of companies as the Company any assistance, loans, advances or guarantees; the Company may borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.

3.4. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand US Dollar (USD 20,000), represented by thousand (1,000) shares in registered form, having a nominal value of twenty US Dollar (USD 20) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

### Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

#### **Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

### **IV. Shareholder(s)**

#### **Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.**

##### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

##### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

#### **Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitional provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

#### *Subscription and payment*

Transocean Rig Management S.C.S., represented as stated above, subscribes to thousand (1,000) shares in registered form, having a nominal value of twenty US Dollar (USD 20) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty thousand US Dollar (USD 20,000).

The amount of twenty thousand US Dollar (USD 20,000) is at the Company's disposal.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
  - a. Robert J. Gibb, Unit Manager Assets, born in Aberdeen, UK, on 23 January 1956 and with professional address at 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
  - b. Mark Jones, Certified Public Accountant, born in Fort Worth, Texas, on 31 January 1962 and with professional address at 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and
  - c. Fabrice Maire, Shipping Manager, born in Thionville, France on 16 February 1969 and with professional address at 30 Avenue Dr Klein L-5630 Mondorf Les Bains (Grand Duchy of Luxembourg).
2. The registered office of the Company is located at 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le quatrième jour d'avril,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Transocean Inc., une société exonérée à responsabilité limitée régie en vertu des lois des Îles Cayman, ayant son siège social au 70 Harbour Drive, 4<sup>th</sup> Floor, P.O. Box 10342, Grand Cayman KY1-1003, Îles Cayman et immatriculée au Registre des Sociétés des Îles Cayman sous le numéro WK-89645 agissant en sa qualité de commandité de Transocean Rig Management S.C.S., une société en commandite simple constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, dont l'adresse professionnelle est située à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Transocean Drilling Enterprises S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est l'achat et la vente, l'affrètement et le frètement, et la gestion des navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales se rattachant directement ou indirectement à ces activités.

3.2. De plus, la Société peut affréter, détenir, louer, exploiter et/ou fournir des vaisseaux et de l'équipement utilisé dans les services de forage dans les opérations de forage pétrolier et gazier; la Société peut aussi acquérir, détenir, gérer,

vendre ou disposer de tout matériel lié à cet objet, prendre part, assister ou participer à des transactions financières, commerciales et d'autres transactions en relation avec les services de contrat de forage.

3.3. En outre, la Société peut prendre part, assister ou participer à des transactions financières, commerciales et autres, et octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société qui appartient au même groupe de sociétés que la Société, toute aide, prêts, avances ou garanties; la Société peut emprunter et lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement dans tous les domaines tel que décrit ci-dessus afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par mille (1.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société dispose des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

##### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les



décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les résolutions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées à la seconde Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

**V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle****Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

**Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

**VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être des associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

**VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon

le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et libération*

Transocean Rig Management S.C.S., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille (1.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000). Le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) est à la disposition de la Société.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toute nature que ce soit qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a. Robert J. Gibb, Directeur de la Gestion des Actifs, né à Aberdeen, UK, le 23 janvier 1956 et domicilié professionnellement au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

b. Mark Jones, Expert-Comptable Certifié, né à Fort Worth, Texas, le 31 janvier 1962 et domicilié professionnellement au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

c. Fabrice Maire, Gestionnaire des Expéditions, né à Thionville, France, le 16 février 1969 et domicilié professionnellement au 30, Avenue Dr Klein, L-5630 Mondorf Les Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

2. Le siège social de la Société est établi au 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 avril 2014. Relation: EAC/2014/5182. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014061449/469.

(140071005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---

### **TAG - Montjoie SPF, Top Advanced Group Montjoie SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 155.295.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061447/10.

(140071351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---

**U.V.T. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 161.448.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014061470/10.

(140070760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

**ValueInvest Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 36, rue Marie-Adélaïde.  
R.C.S. Luxembourg B 62.793.

Les statuts coordonnés au 24 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
Notaire

Référence de publication: 2014061475/11.

(140070754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

**Institut de Beauté Vénus, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 81, rue de Cessange.  
R.C.S. Luxembourg B 53.642.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.  
259 ROUTE D'ESCH  
L-1471 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2014061213/13.

(140071040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

**Gilmour Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 113.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 167.249.

*Extrait des résolutions des associés du 25 mars 2014*

Les associés de Gilmour Holdings S.à r.l. ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission des gérants de Sous-Classe 3 suivants avec effet au 20 mars 2014:

\* Jamila Mohamed Hamed Al Jabri;

\* Mahaymin Monem.

- De nommer les personnes suivantes «Gérant de Sous-Classe 3» avec effet au 20 mars 2014:

\* Zoltan Jozsef Kali, né le 1<sup>er</sup> avril 1973 à Tirgu Mures, Hongrie, demeurant professionnellement au 37, Way 2601, Beach One, 5<sup>ème</sup> étage, 134 Muscat, Oman;

\* Muzna Mustafa Ali Abdul Latif, né le 27 janvier 1988 à Bousher, Oman, demeurant professionnellement au 37, Way 2601, Beach One, 5<sup>ème</sup> étage, 134 Muscat, Oman.

Luxembourg, le 5 mai 2014.

Michael Kidd.

Référence de publication: 2014061877/19.

(140072418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**Azelis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 129.324.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of "Azelis S.A.", R.C.S. Luxembourg B 129.324, having its registered office at 9, Rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, incorporated under the denomination of "Azelis Holding Deux S.A." pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated May 29<sup>th</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1727 of August 16<sup>th</sup>, 2007. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on December 14<sup>th</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 258 of January 31<sup>st</sup>, 2008.

The meeting is presided by Mr Antoine CLAUZEL, Corporate Manager, residing professionally at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr François BOURGON, Corporate Manager, residing professionally at 4, rue Jean Pierre Probst.

The meeting elects as scrutineer Mr Antoine CLAUZEL, prenamed.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all the thirty-eight million eight hundred seventy-six thousand three hundred and sixteen (38,876,316) Ordinary Shares, with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, representing the total share capital of forty-eight million five hundred ninety-five thousand three hundred and ninety-five euro (EUR 48,595,395) are duly represented at this meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Approval of change of the statutory date of the annual general meeting of shareholders into the last Thursday of April at 10.00 a.m., or, if this day is a legal holiday in Luxembourg, the next following business day, and coordination of article 16 of the Company's articles of association;

2. Power-of-attorney to the Board of Directors to implement the decisions;

3. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The Meeting resolves to change the statutory date of the annual general meeting of the shareholders to the last Thursday of April of each year at 10.00 a.m., or, if this day is a legal holiday in Luxembourg, the next following business day.

The Meeting subsequently amends article 16 of the articles of association in order to give it henceforth the following wording:

**" 16. Place and date of the annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice, on the last Thursday of April of each year at 10.00 a.m.. If this day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day."

*Second resolution*

The Meeting gives full power-of-attorney to the Board of Directors to implement the foregoing decisions.

*Expenses*

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general Shareholders' meeting are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300) and shall be charged to the Company.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de "Azelis S.A.", R.C.S. Luxembourg B 129.324, constituée sous la dénomination de «Azelis Holding Deux S.A.» suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1727 du 16 août 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 258 du 31 janvier 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antoine CLAUZEL, Directeur de Sociétés, demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur François BOURGON, Directeur de Sociétés, demeurant professionnellement au 4, rue Jean Pierre Probst.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Antoine CLAUZEL, prénommé.

Le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les trente-huit millions huit cent soixante-seize mille trois cent seize (38.876.316) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un euros et vingt-cinq centimes (1,25 EUR) chacune, constituant l'intégralité du capital social de quarante-huit millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt-quinze euros (48.595.395.- EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Approbation de la modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au dernier jeudi du mois d'avril à 10h00, ou, si ce jour est un jour férié au Luxembourg, le prochain jour ouvré et modification subséquente de l'article 16 des statuts de la Société;

2) Procuration au Conseil d'Administration afin de réaliser les décisions;

3) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au dernier jeudi du mois d'avril à 10h00, ou, si ce jour est un jour férié au Luxembourg, le prochain jour ouvré.

En conséquence l'assemblée décide de modifier l'article 16 des Statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **16. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société, où à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier jeudi du mois d'avril à 10h00, ou le prochain jour ouvré au cas où ce serait un jour férié au Luxembourg.»

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée donne procuration au Conseil d'Administration afin de réaliser la décision précédente.

#### *Frais*

Tous les coûts et frais impayés en conséquence de l'assemblée générale extraordinaire des associés suscités, sont évalués à mille trois cents euros (1.300.- EUR) et sont mis à la charge de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous, Notaire, la présente minute.

Signé: A. Clauzel, F. Bourgon et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 avril 2014. Relation: LAC/2014/19446. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014061592/122.

(140071320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**SFGD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.119.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 avril 2014, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Françoise Carli, avec adresse professionnelle au 54, rue La Boétie, 75008 Paris, France, au mandat de d'administrateur de classe B, avec effet au 16 avril 2014 et pour une période venant à échéance le 16 avril 2018;

2. Acceptation de la démission de Laurence Valentin-Esturonne, avec adresse professionnelle au 54, rue La Boétie, 75008 Paris, France, de son mandat d'administrateur de classe B, avec effet au 16 avril 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014061421/14.

(140070953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

**Altice International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Altice VII S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 308.366.632,23.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.725.

L'an deux mille quatorze, le seize avril.

Par-devant nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU**

La société ALTICE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.391 dûment représentée par Flora Gibert employée privée, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (le «Mandataire»).

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

ALTICE S.A., précitée, représentée comme décrit ci-dessus, prie le notaire soussigné d'acter qu'elle est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société ALTICE INTERNATIONAL S.à r.l. (anciennement ALTICE VII S.à r.l.) ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.725, (ci-après la «Société»), constituée suivant un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 décembre 2008, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 112 du 19 janvier 2009 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte reçu par Maître Jean SECKLER, prénommé, en date du 20 mars 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de huit millions six cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante centimes d'euro (EUR 8.644.498,60) en vue de le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent vingt-deux mille cent trente-trois euros et soixante-trois centimes d'euros (EUR 299.722.133,63) au montant de trois cent huit millions trois cent soixante-six mille six cent trente-deux euros et vingt-trois centimes d'euro (EUR 308.366.632,23) par la création et l'émission de huit cent soixante-quatre mille quatre cent quarante-neuf mille huit cent soixante (864.449.860) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, avec l'allocation d'une prime d'émission d'un montant de soixante-dix-sept millions huit cent cinq mille trois cent soixante et un euros et quatre-vingt-quatorze centimes d'euro (EUR 77.805.361,94).

### *Souscription - paiement*

Comparaît ensuite le Mandataire, en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, en vertu de la procuration susvisée laquelle après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire, restera annexée au présent acte et sera soumise à l'enregistrement avec lui.

Le Mandataire déclare ainsi souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, aux huit cent soixante-quatre mille quatre cent quarante-neuf mille huit cent soixante (864.449.860) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, et de les libérer, ensemble avec la prime d'émission d'un montant de soixante-dix-sept millions huit cent cinq mille trois cent soixante et un euros et quatre-vingt-quatorze centimes d'euro (EUR 77.805.361,94), par incorporation, à hauteur de la somme de quatre-vingt-six millions quatre cent quarante-neuf mille huit cent soixante euros et cinquante-quatre centimes d'euro (EUR 86.449.860,54,-), de la créance de l'Associé Unique sur la Société, laquelle créance a été évaluée à un montant au moins équivalent par le conseil de gérance de la Société et est certaine, liquide et exigible (la «Créance Apportée»).

### *Preuve de l'existence et valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en nature a été donnée par une déclaration d'apport l'Associé Unique attestant que celui-ci est le détenteur absolu de la Créance Apportée.

Le rapport des gérants de la Société en date du 14 avril 2014, annexé au présent acte, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir été informés auparavant de l'étendue de leur responsabilité et légalement tenus en tant que gérants de la Société eu égard à l'apport en nature décrit ci-dessus, acceptent expressément leur description et leur évaluation et confirme la validité de la souscription et libération précitées.

### *Réalisation effective des apports*

L'Associé Unique déclare, par le biais du Mandataire, que:

- il est le seul propriétaire de la Créance Apportée et possède le pouvoir d'aliéner celle-ci, étant légalement et conventionnellement librement transférable
- la Créance Apportée n'a, en conséquence, pas été transférée et aucune personne physique ou morale autre que lui ne dispose de droits sur la Créance Apportée;
- toutes les formalités additionnelles sont en cours dans la juridiction dans laquelle se situe la Créance Apportée en vue de valablement réaliser et formaliser son apport et de rendre celui-ci efficace partout et envers tout tiers.

### *Deuxième résolution*

Dans le prolongement des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de procéder à la modification de l'article 6.1 des statuts de la Société (les «Statuts»), en langue française et anglaise, afin de lui donner le contenu suivant:

#### **“ Art. 6. Share capital.**

6.1 The share capital is set at three hundred eight million three hundred sixty-six thousand six hundred thirty-two euros and twenty-three cents of euro (EUR 308,366,632.23) represented by thirty billion eight hundred thirty-six million six hundred sixty-three thousand two hundred twenty-three (30,836,663,223) shares with a nominal value of one cent of euro (EUR 0.01) each.”

Et en langue française:

#### **« Art. 6. Capital Social.**

6.1 Le capital social de la Société s'élève à trois cent huit millions trois cent soixante-six mille six cent trente-deux euros et vingt-trois centimes d'euro (EUR 308.366.632,23) représenté par trente milliards huit cent trente-six millions six cent soixante-trois mille deux cent vingt-trois (30.836.663.223) parts sociales d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.»

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de donner mandat à tout gérant de la Société, ainsi qu'à tout employé de QUILVEST S.A., établie à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, avec pouvoir individuel et faculté de substitution, d'accomplir toutes



formalités et de signer pour le compte de la Société tous documents, à l'effet de la réalisation des points mentionnés à l'ordre du jour de la présente assemblée et notamment d'adapter le registre de parts sociales de la Société à la suite de la présente assemblée générale de la Société.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ EUR 7.000,- (sept mille Euros)

DONT ACTE, le présent acte est fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au Mandataire du comparant, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 23 avril 2014. Relation: LAC/2014/18827. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014061568/96.

(140072297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**GF2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 150.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 186.632.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of April, before us, Maître Francis Kessler, notary residing at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1G S.à r.l., SPF, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised as a family wealth management company (société de gestion de patrimoine familial), having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181.901 and having a share capital amounting to USD 42,938 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "GF2 S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstan-

ces. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at USD 150,000 (one hundred fifty thousand US Dollar) represented by 150,000 (one hundred fifty thousand) shares in registered form, having a par value of USD 1 (one US Dollar) each, which are divided into:

- 24,000 (twenty-four thousand) class A shares having a par value of one US Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up;
- 14,000 (fourteen thousand) class B shares having a par value of one US Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up;
- 14,000 (fourteen thousand) class C shares having a par value of one US Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up;
- 14,000 (fourteen thousand) class D shares having a par value of one US Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up;
- 14,000 (fourteen thousand) class E shares having a par value of one US Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up;
- 14,000 (fourteen thousand) class F shares having a par value of one US Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up;
- 14,000 (fourteen thousand) class G shares having a par value of one US Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up;
- 14,000 (fourteen thousand) class H shares having a par value of one US Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up;
- 14,000 (fourteen thousand) class I shares having a par value of one US Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up; and
- 14,000 (fourteen thousand) class J shares having a par value of one US Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

## Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

6.6. The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares, such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J).

6.7. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for here above), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount (as defined under 6.9.) determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the cancellation value per share for each share of the relevant class held by them and cancelled.

6.8. The cancellation value per share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

6.9. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the single manager or, as the case may be, the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.10. Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the cancellation value per share will become due and payable by the Company.

6.11. For the purpose of article 6, the following definitions shall apply:

**Available Amount** means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to these Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

**Interim Accounts** means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

**Interim Account Date** means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s). In case of plurality of managers, the managers will form a board of managers.

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

#### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

#### Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In case of emergency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by sole signature of the sole manager, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The sole manager or, as the case may be, the managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/ them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### IV. General meetings of shareholders

#### Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders

may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be authorized and distributed, at any time, by the sole manager or, as the case may be, the board of managers under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the sole manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve; and

(iii) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

15.4. In the event of a dividend distribution and to that extent that there are sufficient distributable funds, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class A shares;

(ii) an amount equal to 0.30% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class B shares;

(iii) an amount equal to 0.35% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class C shares;

(iv) an amount equal to 0.40% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class D shares;

(v) an amount equal to 0.45% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class E shares;

(vi) an amount equal to 0.50% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class F shares;

(vii) an amount equal to 0.55% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class G shares;

(viii) an amount equal to 0.60% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class H shares;

(ix) an amount equal to 0.65% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class I shares;

(x) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first class J shares, then if no class J shares are in existence, class I shares and in such continuation).

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of

shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. After payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions in article 15.4.

## VII. General provisions

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2014.

### *Subscription - payment*

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to 150,000 (one hundred fifty thousand) shares in registered form, with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, represented by:

- i. 24,000 class A shares with a nominal value of USD 1 each,
- ii. 14,000 class B shares with a nominal value of USD 1 each,
- iii. 14,000 class C shares with a nominal value of USD 1 each,
- iv. 14,000 class D shares with a nominal value of USD 1 each,
- v. 14,000 class E shares with a nominal value of USD 1 each,
- vi. 14,000 class F shares with a nominal value of USD 1 each,
- vii. 14,000 class G shares with a nominal value of USD 1 each,
- viii. 14,000 class H shares with a nominal value of USD 1 each,
- ix. 14,000 class I shares with a nominal value of USD 1 each, and
- x. 14,000 class J shares with a nominal value of USD 1 each,

and to pay them in full by way of a contribution in cash in the amount of USD 150,000 (one hundred fifty thousand US Dollar) to be allocated to the Company's nominal share capital account.

The amount of USD 150,000 (one hundred fifty thousand US Dollar) is at the disposal of the Company.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers (*gérants*) of the Company for an indefinite period:

- Mr. Thierry JACOB, company manager, born on 7 July 1967 in Thionville, France, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Céline BONVALET, company manager, born on 7 May 1972 in Evreux, France, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Ms. Annick LEBLON, company manager, born on 27 October 1975 in Etterbeek, Belgium, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, she signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le sept avril,

par-devant nous, Me Francis Kessler, notaire de résidence à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg;

## A COMPARU:

1G S.à r.l., SPF, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 181.901, et ayant un capital social de USD 42.938 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «GF2 S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

#### 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à USD 150.000 (cent cinquante mille dollars américains), représenté par 150.000 (cent cinquante mille) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune, divisées en:

- 24.000 (vingt-quatre mille) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- 14.000 (quatorze mille) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- 14.000 (quatorze mille) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- 14.000 (quatorze mille) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- 14.000 (quatorze mille) parts sociales de classe E ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- 14.000 (quatorze mille) parts sociales de classe F ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- 14.000 (quatorze mille) parts sociales de classe G ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- 14.000 (quatorze mille) parts sociales de classe H ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- 14.000 (quatorze mille) parts sociales de classe I ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées; et
- 14.000 (quatorze mille) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

6.6 Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation d'actions, en ce compris par l'annulation d'une, ou de plusieurs classes entières d'actions, par le rachat et l'annulation de toutes les actions qui ont été émises dans cette ou ces classe(s). Dans le cas d'un rachat et de l'annulation de classes d'actions, ces rachats et annulation d'actions devront être fait par ordre alphabétique inversé (en débutant par la classe J).

6.7 Dans le cas d'une réduction de capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une classe d'actions (dans l'ordre indiqué ci-dessus), cette classe d'actions donnera droit à ses détenteurs, au prorata de leur détention dans cette classe, à un Montant Disponible (dans les limites toutefois du Montant Total Annulé défini par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs des classes d'actions rachetées et annulées recevront de la Société un montant équivalent à la valeur d'annulation par action pour chacune des actions des classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

6.8 La valeur d'annulation par action sera calculée en divisant le Montant Total Annulé par le nombre d'actions existant dans la classe d'actions faisant l'objet du rachat et de l'annulation.

6.9 Le Montant Total Annulé sera le montant déterminé par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des comptes intermédiaires correspondants. Le Montant Total Annulé pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible dans la classe



correspondante au moment de son annulation, à moins qu'une décision de l'assemblée générale des associés, prise selon le formalisme requis pour le changement des Statuts de la Société en décide autrement, sous réserve toutefois que le Montant Total Annulé n'excède jamais le montant disponible.

6.10 Suite au rachat et à l'annulation des actions d'une classe concernée, la valeur d'annulation par action sera due et payable par la Société.

6.11 Dans le cadre de l'article cinq, les définitions suivantes s'appliquent:

Montant Disponible	Signifie le montant total des profits nets de la Société (en ce compris les profits reportés) dans la mesure où les associés auraient bénéficié d'un droit à une distribution de dividendes conformément aux Statuts, augmenté de (i) des réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant des montants de la réduction du capital social et de la partie correspondante de la réserve légale mais diminués par (i) toute perte (en ce compris les pertes reportées) et (ii) tout montant placé en réserve conformément aux dispositions de la loi et des Statuts, le tout tel que déterminé sur base des Comptes Intérimaires (sans, pour éviter tout doute sur la question, double comptabilisation) de sorte que: AA = (NP+P+CR) - (L+LR) Ou AA = Montant Disponible NP = profits nets (en ce compris les profits nets reportés) P = toute réserve librement distribuable CR = le montant de la réduction de capital et de la réserve relative à la classe d'actions à annuler L = pertes (en ce compris les pertes reportées) LR = toute somme à affecter à des réserves conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts;
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la date des comptes intérimaires concernés.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la classe d'actions concernée.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s). En cas de pluralité de gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

#### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent

s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par la/les signature(s) individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Le gérant unique ou, le cas échéant, les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée générale des associés

##### Art. 12. Pouvoirs - Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être autorisés et distribués à tout moment, par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale; et

(iii) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

15.4 En cas de distribution de dividende et dans la mesure où il existe suffisamment de fonds distribuables, ce dividende devra être alloué et payé de la façon suivante:

- (i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe A;
- (ii) un montant égal à 0,30% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe B;
- (iii) un montant égal à 0,35% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe C;
- (iv) un montant égal à 0,40% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe D;
- (v) un montant égal à 0,45% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe E;
- (vi) un montant égal à 0,50% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe F;
- (vii) un montant égal à 0,55% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe G;
- (viii) un montant égal à 0,60% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe H;
- (ix) un montant égal à 0,65% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe I; et
- (x) le solde du montant distribuable sera alloué dans son intégralité aux associés de la dernière classe par ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en premier lieu les parts sociales de classe J et si le cas échéant ces dernières sont inexistantes, les parts sociales de classe I et ainsi de suite).

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le boni de liquidation sera distribué aux associés de manière à réaliser sur une base globale un résultat identique au résultat économique découlant des règles de distribution implémentées pour les distributions de dividendes à l'article 15.4.

## VII. Dispositions générales

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, l'Associé Unique, prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à 150.000 (cent cinquante mille) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, représentées par:

- (i) 24.000 parts sociales de classe A avec une valeur nominale de USD 1,- chacune,
- (ii) 14.000 parts sociales de classe B avec une valeur nominale de USD 1,- chacune,
- (iii) 14.000 parts sociales de classe C avec une valeur nominale de USD 1,- chacune,
- (iv) 14.000 parts sociales de classe D avec une valeur nominale de USD 1,- chacune,
- (v) 14.000 parts sociales de classe E avec une valeur nominale de USD 1,- chacune,
- (vi) 14.000 parts sociales de classe F avec une valeur nominale de USD 1,- chacune,
- (vii) 14.000 parts sociales de classe G avec une valeur nominale de USD 1,- chacune,
- (viii) 14.000 parts sociales de classe H avec une valeur nominale de USD 1,- chacune,
- (ix) 14.000 parts sociales de classe I avec une valeur nominale de USD 1,- chacune, et
- (x) 14.000 parts sociales de classe J avec une valeur nominale de USD 1,- chacune,

et les libérer entièrement par un apport en espèces d'un montant de USD 150.000 (cent cinquante mille dollars américains) qui seront allouées dans leur intégralité au compte capital social de la Société.

Le montant de USD 150.000 (cent cinquante mille dollars américains) est à la libre disposition de la Société.

*Coûts*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Thierry JACOB, gérant de sociétés, né le 7 juillet 1967 à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme Céline BONVALET, gérant de sociétés, née le 7 mai 1972 à Evreux (France), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme Annick LEBLON, gérant de sociétés, née le 27 octobre 1975 à Etterbeek (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 avril 2014. Relation: EAC/2014/5189. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014061891/611.

(140072359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

**Voxience S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 13, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 186.595.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of April.

Before us, Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent and who will remain the depositary of the present deed.

There appeared:

Glovalis S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 13, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Commercial Register, represented by one of its representative Mr. Itzhak Weizman, in his capacity as manager (the Founding Shareholder),

here represented by Mr Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on the 5<sup>th</sup> of March 2014.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

## ARTICLES OF ASSOCIATION

**Art. 1. Definitions.** In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means Voxience S.à r.l..
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Company Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Company Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Company Law, as the only holder of the Shares from time to time.

**Art. 2. Form and Name.** The name of the Company is “Voxience S.à r.l.” The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Company Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one (1) Shareholder.

**Art. 3. Corporate Objects.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt securities and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may create, develop and manage software for all types of services and products.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of Luxembourg, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 6. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12.500) Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

**Art. 7. Shares.** All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscriptions of Shares and the dates of such transfers/subscriptions as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognize only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly.

**Art. 8. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 9. Powers of the General Meeting.** As long as the Company has only one (1) Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

**Art. 10. Annual General Meeting - Other General Meetings.** If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Company Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the third Thursday in June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

**Art. 11. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote.** The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one (1) vote at General Meetings.

**Art. 12. Management.** The Company shall be managed by one (1) or several Manager(s) who need not be Shareholders.

The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

Where the Company is managed by a Board, each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power.

**Art. 13. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder.

The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Managers at the place indicated in the convening notice of the meeting.

Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written convening notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written

convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and the Law. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

**Art. 14. Minutes of meetings of the Board.** The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers or the Sole Manager (as the case may be).

**Art. 15. Powers of the Board.** The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

**Art. 16. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorized to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 17. Binding signatures.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

**Art. 18. Liability of the Managers.** The Managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Company Law. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 19. Audit.** If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Company Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their



office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

**Art. 20. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on first (1<sup>st</sup>) January and ends on thirty-first (31<sup>st</sup>) December of each year.

**Art. 21. Annual Accounts.** Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

**Art. 22. Distributions.** From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;
- (iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

**Art. 23. Dissolution.** The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

**Art. 24. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

#### *Transitional provisions*

The first accounting year begins today and ends on December 31, 2014.

#### *Subscription and payment*

The Articles having thus been established, the Founding Shareholder, represented as described above, hereby declare that it subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) Shares, and fully pays up such Shares by a payment in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

This subscription represents the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Founding Shareholder by a contribution in cash, so that the aggregate sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) paid by the Founding Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

#### *Statement - Costs*

The notary executing this notarial deed declares that the conditions prescribed by articles 182 and 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of articles 27 and 184 of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

#### *Resolutions of the founding shareholder*

The Founding Shareholder, represented as described above, representing the total subscribed share capital of the Company, has passed the following resolutions:

- (a) the number of managers of the Company is set at two (2);
- (b) appoint the following persons as Managers of the Company:
  - (i) Mr. Itzhak Weizman, legal consultant, born on December 05, 1978 in Israel, whose address is at 26 Habanim St', Herzeliya, Israel, and
  - (ii) Mrs. Talia Friedman, software consultant, born on May 21, 1973 in Israel, whose address is at 4 Forest Wood, Toronto, ON, M5N 2V6, Canada
- (c) that the members of the Board are appointed for an undetermined period;
- (d) that the address of the registered office of the Company is set at 13, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, stated herewith that at the request of the Founding Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the Founding Shareholder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the Founding Shareholder, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the Founding Shareholder signed the present deed together with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil quatorze, le dix-septième jour du mois d'avril,

Par devant Nous, Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

#### **A COMPARU:**

Glovalis S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège sociale au 13, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés, représentée par un de ces représentants M. Itzhak Weizman, en sa qualité de gérant (l'Associé Fondateur),

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé du 5 mars 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'enregistrer l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et de dresser les statuts qu'elle a arrêtés comme suit:

#### **STATUTS**

**Art. 1<sup>er</sup>. Définitions.** Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

- Assemblée Générale: signifie l'assemblée générale des Associés.
- Associés: signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi sur les Sociétés, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
- Associé Unique: signifie la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi sur les Sociétés, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
- Conseil: signifie l'organe de gérance de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
- Gérants: signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
- Gérant Unique: signifie le gérant unique de la Société.
- Jour Ouvrable: signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.

Loi sur les Sociétés:	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales:	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président:	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés:	aura la signification donnée à ce terme à l'article des Associés: 10
Société:	signifie Voxience S.à r.l.
Statuts:	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

**Art. 2. Forme et Dénomination.** La dénomination de la Société est «Voxience S.à r.l.». La Société est une société à responsabilité limitée gouvernée par les présents Statuts, la Loi sur les Sociétés et la législation applicable.

La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul Associé.

**Art. 3. Objet Social.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, titres de créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de titres représentatifs de dette ou de capital.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres représentatifs de dette ou de capital de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société peut créer, développer et gérer des logiciels pour tous les types de services et de produits.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

**Art. 4. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

**Art. 7. Parts Sociales.** Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social souscrit de la Société correspondante.

**Art. 8. Cessions de Parts Sociales.** La cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la loi ne le prévoie autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

**Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales.** Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le troisième jeudi de juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque la (les) résolution(s) doivent/doit être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

**Art. 11. Convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote.** Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/ des commissaire(s) aux comptes le cas échéant ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires

avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote aux Assemblées Générales.

**Art. 12. Gestion.** La Société est gérée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), Associés ou non.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil.

**Art. 13. Réunion du Conseil.** Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant aux lieux et place prévus dans une résolution préalablement prise par le Conseil. Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de commu-

nication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

**Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil et Procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique.** Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants ou le Gérant Unique (le cas échéant).

**Art. 15. Pouvoirs du Conseil.** Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

**Art. 16. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 17. Signatures autorisées.** La Société est engagée par la signature unique de son unique gérant et dans le cas de plusieurs gérants par la signature individuelle de tout Gérant du conseil.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

**Art. 18. Responsabilité du (des) Gérant(s).** Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 19. Commissaire(s) aux comptes.** Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

Les Associés nomment le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

**Art. 21. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

**Art. 22. Affectation des bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intermédiaires;
- (ii) les comptes intermédiaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;
- (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;
- (vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

**Art. 23. Dissolution.** La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

**Art. 24. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi sur les Sociétés et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, l'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales, et libère intégralement ces Parts Sociales par un paiement en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-).

Cette souscription représente la totalité du capital social souscrit de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par l'Associé Fondateur par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) payé par l'Associé Fondateur est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 182 et 183 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions des articles 27 et 184 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille quatre cents Euros (1.400,-EUR).

#### *Résolutions de l'associé fondateur*

L'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

- (a) le nombre de gérants est fixé à deux (2);
- (b) les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société:
  - Itzhak Weizman, consultant légal, né le 5 décembre 1978 en Israël, dont l'adresse est au 26 Habanim St', Herzeliya, Israël; et
  - Talia Friedman, consultante en informatique, née le 21 mai 1973 en Israël, dont l'adresse est au 4 Forest Wood, Toronto, ON, M5N 2V6, Canada.

(c) les membres du Conseil sont nommés pour une période indéterminée;

(d) l'adresse du siège social de la Société est fixée au 13, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de l'Associé Fondateur, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de l'Associé Fondateur et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Fondateur, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de l'Associé Fondateur a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: G. Saddi et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 avril 2014 Relation: LAC/2014/18608 Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014061479/655.

(140071145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---

**Rolby Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.914.

En date du 30 avril 2014, le gérant A, Monsieur Thomas James Dougall Meston, a donné sa démission, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rolby Holding Sà r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2014061378/14.

(140070731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---

**Julius Baer Multibond, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 32.187.

Der Verwaltungsrat des JULIUS BAER MULTIBOND hat am 27. März 2014 in seiner Verwaltungsratssitzung beschlossen, Herrn Dirk SPIEGEL, beruflich ansässig Hardstrasse 201, CH-8005 Zürich als neues Mitglied des Verwaltungsrats bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2014 zu kooptieren.

Der Verwaltungsrat setzt sich somit wie folgt zusammen:

Herr Freddy BRAUSCH, 35, Avenue J. F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg

Herr Andrew HANGES, 12, St. James's Place, GB - SW1A 1NX London

Herr Martin JUFER, Hardstrasse 201, CH - 8005 Zürich

Herr Jean-Michel LOEHR, 15, Parc Lesigny, L-5753 Frisange

Herr Dirk SPIEGEL, Hardstrasse 201, CH - 8005 Zürich

Für JULIUS BAER MULTIBOND

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014061959/20.

(140071725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

---